



CTL du 28 juin 2018

Accueil personnalisé sur RdV et ASR 2019

Déclaration Liminaire

Madame la Présidente,

À l'ordre du jour de ce CTL, vous soumettez en 2^{de} convocation la généralisation de l'accueil personnalisé sur RdV.

Or, télédéclaration, télétransmission, e-contact, plate-forme téléphonique... sont des modes de communication avec l'administration qui ne répondent pas à toutes les demandes des usagers.

Tous les contribuables ne sont pas à égalité devant les nouvelles technologies : limite des accès, équipement des foyers, difficultés d'utilisation...

Sans surprise, les enquêtes le démontrent, c'est l'accueil physique qui reçoit la palme de satisfaction des usagers et ils regrettent le temps d'attente souvent important savamment et patiemment organisé grâce aux suppressions successives et continues d'emplois.

La CGT est favorable au développement de tous les modes d'accès au service public. Les services publics doivent renforcer la cohérence et l'articulation de l'outil internet avec les autres canaux de contact comme le téléphone, le courrier et bien sûr le guichet physique.

Ces modalités doivent coexister, non dans une optique d'économies budgétaires, mais dans une vision de développement et d'accès de tous au service public.

Nous ne pouvons donc que réaffirmer notre position du 28 mai dernier. En effet, une dématérialisation des démarches rendue obligatoire de manière unilatérale, accompagnant les suppressions d'emplois, est inacceptable.

En 2nd point, vous nous représentez également ce jour l'ASR 2019 suite au 1^{er} vote unanime défavorable des représentants syndicaux.

La presse s'est fait l'écho de l'indignation des maires victimes de ces restructurations.

Il est très positif de voir l'attachement des élus et des populations à ces petites structures locales de service public, ce qui contredit clairement les affirmations récentes de la Cour des Comptes, pilotée par le gouvernement, qui taxe nos trésoreries d'inefficacité et d'inadaptation.

La CGT partage ces valeurs de service public et revendique le maintien d'un maillage territorial au plus proche de l'utilisateur par la pérennité des structures à taille humaine au service de toutes les populations.

Nous ne croyons pas que la dématérialisation et les techniques numériques seront à même de préserver les droits de tous les usagers.

Ce que vous proposez -éloignement, spécialisation des services, tout numérique- conduit à la destruction du service public local et va à l'encontre des promesses de campagne du Président de la République en faveur du maintien des services publics en milieu rural.

Nous nous sommes déjà associés aux actions menées par les élus.

Par un nouveau vote CONTRE, nous réaffirmons aujourd'hui notre soutien à leurs actions et nous nous associerons à toutes nouvelles initiatives allant dans le sens de la défense du service public.



CTL du 28 juin 2018

Espace d'accueil et horaires d'ouverture de Bayonne Vauban et réinstallation des services de la DDFiP

Déclaration Liminaire

Madame la Présidente,

S'agissant du regroupement des services de la Direction au 8 place d'Espagne, comme en CHSCT, l'implantation exacte du mobilier sur les plans n'a pas été formalisée ne permettant pas une analyse fine des futures conditions d'installation des agents de Direction.

Bien que le dimensionnement des bureaux apparaît conforme aux normes actuelles, nous resterons à l'écoute des agents qui voient leurs conditions de travail modifiées et qui pourraient rencontrer des difficultés spécifiques.

Concernant l'accueil de Bayonne Vauban, dans le but de sécuriser l'immeuble en réduisant l'accès des personnes extérieures, le point de contact avec le public doit être concentré au rez-de-chaussée. Concrètement, il s'agit d'organiser l'adjonction de la réception du SIE et des SPF/SPFE, en particulier celle de l'enregistrement, à l'accueil existant.

Premier constat : il n'est pas rare que la file d'attente pour accéder à ce premier contact, s'étende plus ou moins durablement sur le trottoir et le dispositif préconisé n'offre pas de résolution à ce problème.

En effet, l'accueil réalisé par le SIP se fera dans le même espace qu'actuellement.

Deuxième constat : la colonisation de l'espace désaffecté où se trouvent trois box intitulés E, F et G qui seront dédiés à l'accueil du SIE, à celui de l'enregistrement et à l'accueil sur Rendez-Vous, pose des problèmes de sécurité et de confidentialité.

Ces trois box ont été aménagés au moyen d'une addition de construction dans un couloir reliant les immeubles B et A du site.

Réhabilités au motif de sécurité de l'immeuble et des agents, ces trois box sont ouverts sur un couloir auquel on accède par une porte unique.

Ils sont donc installés dans une sorte de nasse d'autant plus anxiogène qu'on justifie son bien fondé par des motifs de sécurité en lien avec une agression potentielle.

Au contraire du hall d'accueil, cet espace est à la fois bas de plafond et enclos d'un haut mur côté couloir.

La piste proposée par les agents de désenclaver les box E, F et G en détruisant ou en pratiquant des ouvertures dans le mur qui les sépare du couloir a été écartée par la Direction locale lors du CHSCT du 14 juin 2018 comme étant trop compliquée à mettre en œuvre.

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail a toutefois pris l'engagement de se déplacer dans les locaux et formuler d'éventuelles recommandations.

Nous ne disposons pas, dans les documents préparatoires à ce CTL, des suites de cette visite. Nous vous demandons donc communication des recommandations de l'ISST qui, nous n'en doutons pas, ont dû vous être transmises préalablement à la programmation de ce comité technique.

Enfin, s'agissant de la modification des horaires d'ouverture au public du site de Bayonne Vauban, dès lors qu'il s'agit d'une structure de taille importante disposant d'un service d'accueil dédié, nous estimons que la proposition faite n'a pour seul motif que d'accompagner la politique de destruction du service public menée par le gouvernement.

Notons que l'accueil de la trésorerie municipale de Bayonne étant aussi fermée le vendredi après-midi, un usager particulièrement démuné qui prendrait possession d'un chèque de secours d'urgence un vendredi devrait attendre le lundi pour l'échanger contre du numéraire...

Nous voterons donc CONTRE cette modification.